



Rapport de la directrice de l'Institut de formation des enseignants (IUFE) 2015-2016

Introduction.....	2
Les filières d'enseignement.....	4
Formation des enseignements du primaires (FEP).....	4
Formation des enseignements du secondaire (FORENSEC).....	5
Formation des enseignants spécialisés (MESP).....	7
Formation en direction d'Institutions de formation (FORDIF).....	8
Formation continue (FC).....	9
Liste des acronymes.....	11

Introduction

L'année académique 2015-2016 a été une année de contrastes, de paradoxes et d'évolution pour l'IUFE.

- La diminution de la durée de la formation primaire, voulue par une majorité de députés, n'a cessé de planer sur l'avenir de la FEP. Ceci au moment précis où la Chambre des hep de Swissuniversities étudiait une prise de position quant à une formation de type Master pour le préscolaire et le primaire en Suisse.
- La mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'Instruction publique (article 134 de la LIP), qui implique une intervention forte du DIP pour l'attribution des stages aux étudiants en formation FEP / MESP / Forensec, provoque des asymétries dans les procédures d'admission des trois programmes.
- La gestion des flux cesse d'être un objectif fictif pour la Forensec, mais le quota d'étudiants retenu correspond à 2% de renouvellement du corps enseignant *genevois* – alors que le renouvellement est plus élevé que 4%, d'une part, et qu'une hausse démographique des élèves au secondaire est projetée.
- Au moment où la FEP voit la reconnaissance de son CCEP renouvelée, où les diplômes Forensec sont reconnus et où les enseignants primaires et secondaires formés peuvent postuler en Suisse (et surtout en Suisse romande), seules les données genevoises continuent d'être prises en compte par le DIP dans le calcul de ces quotas.
- Les recommandations que la Cour des comptes a formulées à la fin de son rapport d'audit de gestion et de légalité impliquaient de prendre des mesures. Or certaines de ces mesures sont susceptibles d'avoir des effets induits assez délicats à gérer. Par exemple la Recommandation de la Cour des comptes n° 1 prévoit : « *La Cour recommande de revoir l'organisation actuelle, à savoir un institut qui n'a pas la maîtrise complète des formations conduisant aux diplômes qu'il délivre. (...).* » Avant toute « action entreprise » par l'IUFE, un constat s'impose : « - *La loi sur l'Instruction Publique (LIP) de septembre 2015 indique que le DIP fixe le nombre de stages et les attribue. La CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) et l'ensemble des parties prenantes genevoises veulent une forte composante de pratique dans la formation des enseignants ; les stages sont donc indispensables, quelle qu'en soit la forme. Dans ces conditions, il est impossible de donner à l'IUFE la maîtrise complète des formations conduisant aux diplômes qu'il délivre. Ce qui a pu être fait dans le cadre fixé par la loi est mentionné ci-dessous.* »
Un autre exemple des effets induits est précisé dans la Recommandation n° 4 de la Cour des comptes : « *La Cour recommande de mettre en place une évaluation des besoins à court et moyen terme en termes d'enseignants et de formations conjointes au niveau romand. (...) Dans ce cadre, il s'agira également de revoir la nécessité du maintien de certains cours et d'examiner l'opportunité d'en regrouper certains (par exemple les cours de didactique des langues, des sciences humaines)* ». Les « actions entreprises » ont été multiples dont : « *Pour ce qui est des formations didactiques, les « DidRo » (didactiques romandes) permettent déjà de mutualiser 10 enseignements disciplinaires concernant l'école secondaire, au niveau romand.* » De plus, depuis peu

le DidRo viennent d'inclure l'italien, mais si Genève s'y associe, il y aura suppression d'un poste existant.

- La formation continue a connu un très vif succès. Mais la décision de la Conseillère d'Etat de transférer la formation continue en grande majorité en dehors des heures d'enseignement a freiné cet élan. Anticipant cet élan, l'IUFE a prévu de quoi affronter cette baisse d'activité prévisible : plus de 300'000 francs sont comptabilisés sur les fonds de formation continue, ce qui permet de payer le secrétariat de formation continue malgré la baisse prévisible de revenus dans ce domaine.
- Le démarrage du Centre de compétence romand en didactique disciplinaire (2Cr2D), le 4 février 2016, promet d'instaurer de nouveaux équilibres pour la relève des formateurs didacticiens, d'une part, et pour les collaborations de recherche en didactique disciplinaire – et didactique comparée – d'autre part.
- Dans le même temps, les nouvelles normes FNS accordent une primauté aux communications de recherche faites dans des congrès internationaux.
- En attendant une solution viable pour l'accueil des étudiants issus des écoles privées (solution qui garantisse l'égalité de traitement), l'admission d'étudiants des écoles privées a été gelée.

Voici maintenant des rapports des différentes formations placées sous l'égide de l'IUFE.

31 octobre 2016

Isabelle MILI

Les filières d'enseignement

Formation des enseignements du primaire (FEP)

La formation des enseignants primaires (FEP) est composée de deux titres successifs : Le Baccalauréat en sciences de l'éducation, orientation Enseignement primaire (délivré par la FPSE après trois ans d'études) et le Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (obtenu après une année de formation supplémentaire à l'IUFE). Le Comité de programme qui est en charge des deux diplômes est représenté dans les instances des deux entités.

Lors de la rentrée académique 2015-2016, il y a eu 301 étudiants entrés en formation.

Le fait le plus marquant de cette année a été l'obtention de la reconnaissance CDIP en date du 11 juillet 2016.

Suite à ce fait, les règlements d'études ont beaucoup évolué, en particulier pour introduire un travail de fin d'études équivalent à 7 crédits au certificat. De plus, le séminaire de préparation de 3 crédits sera ouvert lors de l'année 2016-2017.

Lors de l'année 2016, la FEP fêtera son 20^{ème} anniversaire. En effet, depuis 1996, près de 1700 personnes ont obtenu, à l'Université de Genève, un titre leur permettant de travailler dans l'enseignement primaire et/ou spécialisé. Ce nombre équivaut à six enseignant-e-s sur dix actuellement en activité. Chaque année, 600 formateurs et formatrices de terrain participent en outre à l'encadrement et à la qualification de leurs futurs collègues. A cette occasion, une fête à l'intention des étudiants, des anciens diplômés ainsi que des formateurs de terrain a été fixée en date du 16 décembre 2016. Au programme de cet événement sont prévus organisé une exposition souvenirs et projets d'avenir, de la musique et de la danse ainsi qu'un apéritif- buffet...

Du point de vue politique, la FEP a connu plusieurs rebondissements :

La motion parlementaire (n°2194) demandant le passage de la formation de 4 à 3 ans de la formation du primaire a été suivie d'un Projet de loi (n° 11926), déposé le 3 juin 2016 auprès du Grand Conseil. La suite donnée à ce Projet de loi sera examinée par les députés dès novembre 2016.

Au 1^{er} janvier 2016, la nouvelle LIP est entrée en vigueur, confiant l'attribution des stages au DIP. Cet état de fait a impliqué une mise à jour du règlement d'études et de la procédure d'admission, en vue de la rentrée 2016. Une clarification des conditions d'admissibilité avec le DIP, en particulier en matière de maîtrise des langues, fut à nouveau thématisée.

Formation des enseignements du secondaire (FORENSEC)

253 étudiant-e-s ont suivi la formation des enseignant-e-s du secondaire au cours de cette année académique. Parmi eux, 126 étaient dans la filière MASE et 44 se sont formés dans une seconde discipline (CSD2). En outre, et cela a fortement marqué l'organisation de la formation, 66 étudiant-e-s n'ont été admis-es en seconde année de MASE que début novembre, sous un statut particulier (MASE-DT, dispositif transitoire).

En ce qui concerne la procédure de reconnaissance de la formation par la CDIP, un dossier complet a été remis par la Conseillère d'État fin 2015, avec notamment un nouveau règlement prenant en considération la demande de renforcement des stages en accompagnement. La reconnaissance était en principe acquise, mais des questions particulières restaient en suspens – auxquelles il a été apporté des réponses. La reconnaissance a finalement été rendue officielle en octobre 2016.

Le travail prospectif de cette année 2015-2016 a consisté pour l'essentiel à préparer la rentrée 2006 et la nouvelle mouture de la Forensec (règlement et plan d'études) en partenariat avec le DIP. Cette nouvelle organisation d'une MASE en deux ans prévoit la possibilité de se former dans une ou deux disciplines, avec également une intégration optionnelle de la didactique professionnelle. L'équilibre entre les dimensions pratique et théorique de la formation a été préservé tout en réduisant de moitié l'ampleur du stage en responsabilité ou du stage en accompagnement annuel. La nécessité pour l'étudiant-e-d'effectuer des stages au degré secondaire 1 et en école de maturité a également été prise en compte. Le 25 avril 2016, la Conseillère d'État a opté pour le principe d'un stage en responsabilité obligatoire en première année et d'une possibilité de stage en responsabilité ou de stage en accompagnement annuels pour la seconde. Pour la rentrée 2016, tous les étudiants admis l'ont été pour une formation monodisciplinaire, de sorte que la formation bidisciplinaire n'est pas mise en œuvre pour l'instant. Enfin, une refonte de la formation CSD2-CSDS, en fonction des réaménagements susmentionnés doit encore être étudiée et mise en pratique.

En ce qui concerne le déroulement de la Forensec pour l'année académique 2015-2016, la succession de 2 rentrées a fortement engagé les collaborateurs, aussi bien administratif qu'académique, et en particulier la conseillère aux études qui a dû mettre au point des plans d'études aménagés pour chacun des étudiants. Rappelons que le dispositif transitoire, qui a été reconduit pour 2016-2017, a été rendu nécessaire par la cohorte d'étudiant-e-s ayant obtenu un CCdida, mais pas de stage en responsabilité dans leur discipline pour poursuivre leur formation. Suite à une décision de la Conseillère d'État du 3 décembre 2015, il a donc été décidé de prévoir pour celles et ceux qui pouvaient faire valoir une expérience d'enseignement récente (remplacements ou suppléances), selon des critères mis au point avec le DIP, la possibilité de poursuivre la formation avec un stage en accompagnement ou une prise en compte de remplacements ponctuels. Enfin, dans la perspective de la rentrée 2016 et compte tenu des nouvelles dispositions légales entrées en vigueur début 2016 et attribuant au seul DIP la charge de la détermination du nombre et de l'attribution des stages, la nouvelle procédure a consisté pour ce faire à fournir au DIP la liste des étudiant-e-s inscrits et admissibles en fonction des critères universitaires.

L'une des grandes préoccupations des responsables et des collaborateurs de la Forensec concerne la régulation des flux d'étudiant-e-s, et par conséquent la stabilisation des équipes impliquées dans la formation, en particulier les formateurs et formatrices de

terrain. Cette stabilisation est en principe prévue sur la base d'une prévision minimale de renouvellement à venir du corps enseignant genevois. Il importe toutefois, pour atteindre cet objectif minimal, que les chiffres pris en compte pour la rentrée 2016 le soient pour chaque année, et non pas selon un total incluant les étudiant-e-s de 1^{ère} et 2^e année de la MASE.

Enfin, les effets transitoires de la fermeture provisoire de la Forensec ont conduit à la nécessité pour quelques collaborateurs et collaboratrices de compléter leur cahier des charges en s'engageant dans des tâches académiques extérieures à la Forensec, au prix pour certain-e-s d'un engagement significatif, notamment en termes de formation.

Le comité de programme de la Forensec s'est réuni régulièrement en 2015-2016 et l'essentiel de son travail a consisté à élaborer et émettre des préavis sur les plan d'études et règlements d'études nécessaires, d'une part pour le dispositif transitoire de la MASE, d'autre part pour la finalisation fin 2015 du dossier de demande de reconnaissance de la Forensec auprès de la CDIP ; et enfin en fonction du réaménagement de la Forensec établi pour la rentrée 2016 et qui devra à son tour donner lieu à une demande ultérieure de reconnaissance.

Formation des enseignants spécialisés (MESP)

66 étudiants

L'année 2015-2016 marque la deuxième et dernière année des dispositions réglementaires transitoires suite aux changements structurels du plan d'études, intervenus en 2014 en raison de la diminution du nombre de places de stages mises à disposition par l'Office médicopédagogique (OMP); ces dispositions impliquent le dédoublement de certains cours et donc davantage de ressources pour les assumer.

Un nouveau cours centré sur les difficultés mathématiques a été créé, pour mieux répondre aux besoins de formation en didactique pour les étudiants sans diplôme d'enseignant ordinaire. Des besoins constatés tant par les enseignants que les étudiants MESP eux-mêmes.

Dans le but d'augmenter dans la MESP le nombre d'étudiants bénéficiant du diplôme d'enseignant préscolaire et primaire, les comités de programme MESP et FEP ont mis au point quelques stratégies: meilleures informations dès l'entrée en FEP et augmentation du nombre de crédits centrés sur des questions de scolarisation d'élèves déclarés à *besoins éducatifs particuliers* – crédits comptant à la fois pour la FEP et la MESP.

Approbation par le Comité de Programme MESP de nouveaux principes, pour ajuster le volume de travail exigé des étudiants au nombre de crédits de chaque stage : le rapport d'une étude comparative des différents dispositifs de stages dans différents programmes de formation des enseignants montre que le volume de travail demandé dans la MESP était effectivement trop important. Celui-ci a donc été réduit, afin de mieux correspondre aux critères crédit-volume travail en vigueur pour les crédits ECTS (en principe 1 crédit = 25 à 30 heures de travail effectif).

D'un point de vue politique, deux points ont marqué l'année 2015-2016 :

- 1) Modifications pour l'admission des étudiants. Le service des ressources humaines du DIP exige dorénavant de tous les étudiants engagés dans une formation et qui effectuent des stages auprès des mineurs, qu'ils présentent un extrait spécial du casier judiciaire. Par conséquent, une procédure a dû être mise en place pour la présentation des extraits spéciaux et des décisions ont été prises en cas d'extraits spéciaux non vierges.
- 2) Nouvelle Loi sur l'instruction publique du 17 septembre 2015, entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Un travail avec les partenaires est à prévoir pour l'opérationnalisation de l'article 132 alinéa 1 de la loi, qui précise que "Le nombre de places de stage et leur attribution sont déterminés par le département."

Direction de la MESP pour 2015-2016: Prof. Greta Pelgrims (pour la 6e année consécutive) - co-direction Prof. Francia Leutenegger (pour une année). Dès la rentrée académique 2016, cette charge de co-direction est reprise par Roland Emery.

Le dossier de reconnaissance auprès de la CDIP avance avec l'objectif de le clore durant l'automne 2016.

Formation en direction d'Institutions de formation (FORDIF)

Total : 118 étudiants répartis de la manière suivante :

- CAS 15-16 : 48 étudiant (début janvier 2015 à fin novembre 2016)
- CAS 16-17 : 60 (début janvier 2016 à fin novembre 2017).

La durée de la formation compte 22 mois – remise des travaux (fin octobre) inclus.

L'évolution de la grille d'évaluation des travaux finaux (« visée d'action prioritaire ») a été établie en collaboration avec Madame Lucie Mottier Lopez. Cette grille est conçue pour aider les participant-e-s à structurer leurs travaux. Son application a démarré en novembre 2016 (évaluation des travaux du CAS 15-16).

Le projet marquant de la FORDIF est la création d'un nouveau site, avec une page dédiée aux projets réalisés durant la formation. Trois sont en ligne actuellement et un quatrième est sur le point de l'être. Le 13 avril une conférence de Céline Bareil, professeure titulaire à HEC Montréal, s'est poursuivie par un débat. Céline Bareil s'est basée sur les résultats d'une enquête concernant les préoccupations des cadres scolaires romands en contexte de changement. Cette conférence a été organisée en partenariat avec la CLACESO (Conférence latine des chefs d'établissement de la scolarité obligatoire).

D'un point de vue politique, relevons deux points saillants:

- 1) la CIIP a commandité à l'IRDP une enquête sur l'impact du CAS et du DAS sur les pratiques professionnelles des cadres romands. Le mandat a été validé le 19 avril 2016 et l'enquête débutera à l'automne 2016.
- 2) Un audit a été commandité au printemps 2016 par la SSED et l'IUFE, concernant l'adéquation entre les ressources et les missions de la FORDIF ; en particulier les ressources et les missions de son Module Intégration (INT). Les conclusions de cet audit sont attendues fin octobre 2016.

Formation continue

Les effectifs 2015-2016 de la formation continue sont les suivants :

DAS MDAS: édition 2014-2016: 32 participants ; édition 2015-2017: 6 participants ;
CAS-SP: 35 participants ;
DAS Suppléants: 22 participants;
Formations catalogue CO : 22 offres (didactique et transversale) ;
Formation catalogue PO : 20 offres (didactique et transversale).

DAS MDAS: inscriptions closes pour l'édition 2016-2018 (12 participants);
CAS-SP: inscriptions closes pour l'édition 2017-2018 (28 participants)

Les projets marquants de la filière ont été l'établissement d'un dialogue très constructif avec les coordinateurs pédagogiques chargés du soutien pour le CAS-SP (relais nécessaire à l'issue de la formation avec les réseaux de CSP).

Deux changements importants ont eu lieu dans les programmes de l'année 2015-2016 :

- 1) DAS MDAS: L'entrée des étudiants en formation a été retardée d'un semestre par rapport à leur engagement par le DIP en tant que maîtres spécialistes en disciplines artistiques ou sportives. De plus, un allègement du programme (stages remplacés par des équivalences pratiques) a été mis en place ;
- 2) CAS-SP: Un changement de coordination pour l'édition suivante a lieu, en raison du départ à la retraite de Francia Leutenegger, en 2017.

L'aspect politique a été très présent en 2015-2016.

Formation continue qualifiante:

- a. La décision du DIP, communiquée à l'ensemble de ses collaborateurs via la lettre DIP du 27 avril 2016, d'organiser la formation continue volontaire hors du temps d'enseignement sauf exception.

Cette mesure a suscité des inquiétudes de plusieurs (équipes de) formateurs de l'UNIGE. Elle a par ailleurs obligé les commissions COFOCO et la COFOPO à reprendre tout le travail en cours d'année, pour changer les dates, moduler les durées de formation, etc... Ceci pour des formations continues déjà planifiées pour le catalogue 2016-17. Cette décision en cours d'année, avec effet quasiment immédiat, a engendré et engendra encore des changements structuraux dans l'organisation de la formation continue.

- b. Présentation du "Plan d'action MSN" et discussion en commission paritaire COFOCO et COFOPO.

La formation continue est particulièrement mobilisée dans le quatrième axe de travail "Développer l'offre de formation continue dans les disciplines scientifiques et stimuler la participation des enseignants à ces formations". Il est précisé que cet axe "est transversal à l'ensemble des groupes définis pour le suivi du projet". En cours d'année, une demande de la COFOPO a été faite à l'IUFE pour des offres dans ce domaine. Réponse massive des formateurs IUFE avec 8 propositions catalogue. Cette mobilisation a été appréciée en commission paritaire.

CAS-SP: obtention pour l'édition suivante d'une dérogation pour maintenir le statu-quo sur la planification des journées (9 journées hors temps scolaire et 9 journées sur temps scolaire).

Liste des acronymes

- ACERSE : Association des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche de la SSED
- ADEFEP : Association des étudiants en formation dans l'enseignement primaire
- CAHR : Conseil académique des hautes écoles pour la formation romande
- CAS : Certificate Advanced Studies
- CCDIDA : Certificat Complémentaire en Didactique de la Discipline et en sciences de l'éducation (CCDIDA)
- CCEP : Certificat complémentaire en enseignement primaire
- CDHEP : Conférence des Directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques ou institutions assimilées
- CDIP : la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- CIIP : Conférence intercantonale de l'instruction publique des cantons de la Suisse romande et du Tessin
- COHEP : Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques
- CRUS : Conférence des recteurs des universités suisses
- DAS : Diploma advanced studies
- EDAC : Enseignant d'accueil
- FEP : Formation des enseignants du primaire
- FORDIF : Formation des directeurs d'instituts de formation
- FORENSEC : Formation des enseignants du secondaire
- IUFE : Institut Universitaire de formation des enseignants
- MAS : Master advanced studies
- MASE : Master of Arts in Secondary Education
- MEES : Mouvement des étudiants en enseignement secondaire
- MER : Maître d'enseignement et de recherche
- MESP : Maîtrise en enseignement spécialisé
- MITIC : Médias, images et technologies de l'information et de la communication
- SSED : Section des sciences de l'Education

